ECONOMIE
25-012

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL EN REPONSE A LA MOTION N°337 « *POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE LA VIE NOCTURNE EN VILLE DE NEUCHATEL* »

(Du 1er septembre 2025)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 11 novembre 2019, votre Autorité a accepté sans débat la motion n° 337 déposée pour le groupe socialiste par M. Antoine de Montmollin et consorts intitulée : « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel », dont le contenu est le suivant :

« *Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures à prendre afin de mettre en place une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel. Une telle étude devrait comprendre une analyse de la situation actuelle notamment en termes d'offre des établissements publics, de lieux disponibles pour accueillir divers évènements culturels et festifs, d'aménagement urbain, de sécurité et médiation, de prévention, de communication, de mobilité, ainsi que des propositions de développements souhaitables dans ces différents domaines* ».

Avant toute chose, notre Conseil présente à votre autorité ses excuses pour le délai de traitement qui excède largement ce qui est prévu par notre Règlement général.

1. Préambule

La présente réponse a pour objectif de dresser un état des lieux de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel, à l'échelle communale, et de proposer des pistes de réflexion et d'action en réponse à la motion déposée sur cette thématique. Si la vie nocturne est bien présente à Neuchâtel depuis de nombreuses années, le Conseil communal constate que si celle-ci est globalement satisfaisante au vu de l'offre culturelle et festive diversifiée présente sur notre territoire communal, elle pourrait toutefois être davantage développée et structurée pour répondre aux attentes de certaines catégories de la population, notamment des jeunes et des étudiant·e·s, mais aussi dans une perspective plus large de dynamisation et d'attractivité urbaine.

Par vie nocturne, nous englobons l'ensemble des activités de divertissement accessibles en soirée ou jusque tard dans la nuit voire jusqu'au petit matin. Cela inclut les établissements publics, les théâtres, les cinémas, les lieux festifs et toute forme d'événement culturel ou social se déroulant en dehors des horaires usuels de travail. Elément essentiel du fonctionnement d'une ville, elle contribue à son attractivité, à son rayonnement culturel et à sa vitalité économique.

Afin de garantir un développement harmonieux de cette vie nocturne, le Conseil communal se propose de mettre en place un cadre clair et structuré, construit autour d'un nouveau concept de gouvernance de la nuit. Ce concept ne peut émerger que par une collaboration active entre les autorités communales, les acteurs et actrices du milieu de la nuit, culturel et festif, les services concernés et la population. Le présent rapport vise ainsi à fournir des éléments d'analyse, à mettre en lumière les bonnes pratiques et initiatives existantes, et à identifier des pistes concrètes pour faire de la vie nocturne un projet partagé et porteur pour l'avenir de la commune de Neuchâtel. Afin de demeurer dans le champ des compétences communales, les mesures envisagées par le Conseil communal se focalisent pour l'essentiel sur l'animation nocturne en soirée et ne visent pas à se substituer aux acteurs de la nuit.

Dans la mesure où la motion adoptée en 2019 n'a fait l'objet d'aucun débat au sein de votre Conseil, le présent rapport entend avant tout servir de support de réflexion pour permettre à votre Autorité un véritable débat sur les mesures à entreprendre pour dynamiser la vie nocturne à Neuchâtel et satisfaire les attentes de la population communale en la matière.

2. Situation actuelle au niveau communal

2.1 Offre des établissements publics et acteur·rice·s de la nuit

La Ville de Neuchâtel dispose d'une liste recensant 307 établissements publics implantés sur l'ensemble du territoire communal (Neuchâtel, Peseux, Valangin, Corcelles-Cormondrèche). Cette donnée permet d'identifier les bars et restaurants, la parahôtellerie et les traiteurs. Toutefois, les autres lieux dédiés à la vie nocturne, tels que les clubs ouverts en soirée ou les établissements culturels actifs la nuit n'y sont pas indiqués. De plus, certains établissements nocturnes informels ou ponctuels, notamment des lieux culturels alternatifs ou des événements organisés dans des espaces temporaires, ne figurent pas non plus dans ce recensement.

Pour renforcer la connaissance de l'offre existante, le Conseil communal propose de mettre en place un inventaire spécifique listant les établissements nocturnes, leurs horaires et prestations mis à jour régulièrement, qui permettrait de mieux comprendre la répartition, la diversité et les dynamiques propres à la vie nocturne sur le territoire communal. La responsabilité en incomberait à l'office de l'économie, dans le cadre de son cahier des charges ordinaire.

Pour rappel, selon la Loi sur les établissements publics (LEP) du canton de Neuchâtel[1], les établissements publics peuvent ouvrir de 6h00 à 2h00 le lendemain, ou jusqu'à 06h00 en cas de prolongation permanente. Les communes ont la possibilité de prolonger occasionnellement ces horaires, notamment pour des événements spéciaux, moyennant une redevance pouvant atteindre 500 francs par autorisation. Les établissements doivent afficher leurs horaires d'ouverture de manière visible. En cas de non-respect, des sanctions pouvant aller jusqu'à 40'000 francs sont prévues. Les autorités compétentes, telles que la Police neuchâteloise, assurent le contrôle de l'application de la loi. Les communes collaborent également à son application.

[1] RSN 933.10, Loi cantonale sur les établissements publics du 18 février 2014, art. 19 ss.

2.2 Offre annuelle en événements et manifestations culturels et festifs

Tout au long de l'année, Neuchâtel accueille plusieurs manifestations culturelles et festives qui contribuent à l'animation de la vie nocturne et renforcent l'attractivité du territoire communal. Parmi celles-ci, on peut citer un certain nombre de manifestations ponctuelles attirant un large public, parfois même bien au-delà des frontières cantonales :

- **Festi'neuch** : ce festival de musiques actuelles constitue l'un des événements majeurs de la région. Se tenant en plein air au bord du lac sur le lieu emblématique et exceptionnel des Jeunes-Rives, il attire chaque année au milieu du mois de juin plusieurs dizaines de milliers de personnes sur plusieurs soirées et avec une programmation variée.
- **NIFFF** : le Festival international du film fantastique de Neuchâtel, (*Neuchâtel International Fantastic Film Festival*), quant à lui, propose chaque début juillet une sélection de films du genre fantastique, de science-fiction ou d'horreur, avec des projections qui s'étendent jusque tard dans la nuit, notamment sur la Place des Halles en open-air. Il comporte également une partie « Festival Off » ayant pris de plus en plus d'ampleur au fur et à mesures des années, au Jardin anglais, où se retrouve un public divers et nombreux présent pour profiter des stands temporaires de nourriture, de boissons et des animations musicales proposées chaque soir durant le festival.
- **Fête de la Musique** : organisée chaque année en juin aux premiers jours de la saison estivale, cette fête populaire et gratuite mobilise de nombreux artistes locaux sur différentes scènes réparties en ville, avec une programmation qui s'étire jusque tard dans la soirée.
- **Buskers Festival** : ce festival de musiciens et d'artistes de rue fait vibrer chaque mois d'août depuis plus de trente ans les rues piétonnes du centre-ville de musiques du monde et de performances, accueillant autant de talents artistiques suisses et internationaux.
- **Jeudi Oui** : cette association privée, soutenue par la Ville, organise un événement mensuel dans un secteur différent du territoire communal, dans le but d'animer la vie des quartiers, les acteurs locaux et les commerces le temps d'un soir, en impliquant leurs habitants, en visant une dynamique de partage et d'échange tout en

valorisant les spécificités uniques des différents quartiers et villages de la commune. L'objectif est également de faire découvrir les divers lieux de Neuchâtel, notamment à travers des visites guidées proposées à chaque édition.

- **Street Food Festival** : cet événement culinaire se tient chaque année sur quatre jours et soirées sur la Place du port de Neuchâtel, et propose un concentré de goûts, de saveurs, des fêtes et de retrouvailles dans une ambiance intergénérationnelle et populaire avec des stands et cuisines ambulantes (« *food trucks* ») proposant de la nourriture et des boissons des quatre coins du monde.
- **Basse Culture** : festival porté sur la culture des musiques électroniques, ce dernier se déroule depuis quatre ans sur le parvis de la Collégiale à Neuchâtel.
- **Open Air Fluo** : cette manifestation propose quant à elle un événement musical nocturne en plein air axé sur les musiques urbaines.
- **Soirée Blanche** : organisée chaque année au milieu de l'été au Port de Neuchâtel, cette manifestations organisé par des acteurs privés locaux transforme les lieux en un espace festif, où les participants, habillés en blanc, se rassemblent autour d'une ambiance méditerranéenne et de concerts en plein air.

Cette liste, bien qu'exemplative et non exhaustive – on ne mentionne pas certaines manifestations parmi les plus évidentes telles que la Fête des vendanges, qui a déjà été thématisée devant votre Autorité – illustre la diversité des initiatives existantes et leur contribution à une vie nocturne ponctuelle mais dynamique à Neuchâtel.

Pour faciliter l'organisation de ces manifestations, la Ville, par l'intermédiaire de plusieurs de ses services et offices, contribue directement ou indirectement à de nombreuses manifestations ponctuelles : on peut citer notamment le service de la cohésion sociale, qui met à disposition des organisateurs un ensemble de matériels essentiels tels que des scènes mobiles, des équipements techniques ou du mobilier adapté, l'office du domaine public, qui offre un appui aux organisateurs, délivre les autorisations et préavis nécessaires, et assure la mise à disposition du domaine public communal, le service de la voirie qui propose de la location de matériel de type tables, bancs, poubelles, etc., le service de la sécurité, le service des parcs et promenades, pour ne citer que les principaux services impliqués. Ce soutien logistique important, accessible à un large éventail d'acteurs culturels et associatifs,

contribue à la qualité et à la diversité de l'offre nocturne, tout en favorisant l'émergence de nouveaux projets.

2.3 Localisation de la vie nocturne et aménagements urbains

Sur l'ensemble du territoire communal, plusieurs espaces urbains sont aménagés afin de favoriser la vie nocturne. L'un des plus emblématiques est sans doute l'espace du port de Neuchâtel. Ce site constitue un lieu de rencontres et de sociabilité apprécié, particulièrement durant la belle saison. Les quais ont été aménagés pour accueillir divers établissements publics et manifestations saisonnières, renforçant ainsi l'attractivité nocturne du secteur.

Parmi les offres présentes, on compte plusieurs bars et restaurants tels que La Marina, Le Bassin Bleu, Le Quai du Port, Le Bar du Lac, Ò Miam ainsi que l'association des amis de la promenade des pêcheurs qui promeut des produits régionaux au sein des cabanons du port, avec notamment le MoA, le plus petit bar du monde, le Cabanon17 ou encore Le Naturiste. Ces établissements participent activement à l'animation nocturne de la ville en proposant une offre variée et alternative en matière de restauration et de divertissement.

Cependant, leur fonctionnement reste fortement tributaire de la saison. En effet, la majorité de ces structures n'ouvrent que durant les mois les plus cléments. Par conséquent, l'activité nocturne du port connaît un net ralentissement, voire un arrêt, durant la période hivernale, ce qui limite l'usage continu de cet espace comme pôle nocturne. De manière générale et dans l'ensemble des secteurs accueillant la vie nocturne, une distinction claire doit être faite entre les périodes estivales et hivernales : si l'été favorise les manifestations en plein air et l'utilisation accrue de l'espace public, l'hiver repose davantage sur l'activité des établissements publics, qui assurent alors la continuité de l'animation nocturne. D'autres problématiques se posent également en termes de cohabitation avec les riverains du voisinage : un délicat équilibre a pu être trouvé pour permettre à la fois d'animer et faire vivre ce lieu emblématique de notre cité, tout en évitant des nuisances excessives pour la population habitant le quartier. De ce fait, une mesure prise est d'organiser des rencontres régulières avec les acteur·rice·s, exploitants et associations de quartier, afin de chercher constamment cet équilibre. Néanmoins, il importe pour le Conseil communal de maintenir voire de développer le potentiel de délassement

et de loisirs du secteur du port, en particulier dans la perspective du futur PAL et en bonne intelligence avec les acteurs du lieu.

Le centre-ville de Neuchâtel constitue un autre pôle majeur de la vie nocturne. Grâce à sa densité urbaine, à la diversité de ses établissements et à son accessibilité, il joue un rôle central dans l'animation de la ville après la tombée de la nuit. On y trouve une concentration de restaurants, bars, terrasses et lieux de sortie qui contribuent à une fréquentation soutenue en soirée, tant par les résident·e·s que par les visiteur·euse·s.

Parmi les espaces les plus emblématiques du centre-ville figure La Case à Chocs, un centre culturel et musical de référence en Suisse romande. Situé à proximité immédiate du centre historique, cet établissement propose une programmation riche et éclectique allant de concerts à des soirées clubbing, en passant par des performances artistiques. De plus, cet établissement permet d'accompagner les artistes et ainsi les aider à se faire connaître. Grâce à son rayonnement régional, il attire un public varié et joue un rôle structurant dans l'offre nocturne de la ville. C'est également un lieu d'importance pour la jeunesse et le seul qui lui soit spécifiquement dédié.

Il convient également de mentionner le site phare des Jeunes-Rives, dont l'actuelle « Place Rouge » est déjà utilisée pour un certain nombre de manifestations festives importantes qui s'y déroulent. On peut citer bien évidemment Festi'neuch, mais également les célébrations de la fête nationale à l'occasion du 1er août, qui réunissent des milliers de personnes durant la soirée et jusqu'à tard dans la nuit. De plus, la prochaine réalisation du secteur 2 du réaménagement des Jeunes-Rives prévoit la construction d'une plateforme ou scène polyvalente, qui permettra d'accueillir diverses activités culturelles pour les acteurs locaux, également en soirée.

En complément de cette dynamique culturelle, les rues de la zone piétonne accueillent de nombreux cafés et bars qui restent ouverts en soirée, notamment autour de la place des Halles, des rues du Seyon et de l'Hôtel-de-Ville. Ces espaces, en grande partie accessibles toute l'année, assurent une continuité de l'activité nocturne, en contraste avec la saisonnalité du port.

Les quartiers autour du centre-ville ne sont pas pour autant délaissés. En effet, l'association « Jeudi Oui » est active dans ces espaces, comme expliqué précédemment. La Villa Perret à Monruz, tout comme Barraquito

au Port de Serrières, constituent également des pôles d'animation situés en dehors du centre-ville. À cela s'ajoute le KVO, un autre lieu accessible en soirée, implanté lui aussi hors du centre, au cœur du village de Corcelles.

Certains emplacements du domaine public communal sont également retenus, de cas en cas, pour permettre l'installation d'activités culturelles ou festives saisonnières proposés par certains acteurs de la société civile : on peut ainsi mentionner l'exemple de la Plage urbaine, qui s'est déployée depuis plusieurs années sur la Place Agota Kristof, ou encore plus récemment le Kiosk'Art, qui a pu être localisé au bord du lac au sud du hangar des trams.

Enfin, les manifestations culturelles et festives organisées tout au long de l'année à Neuchâtel entraînent ponctuellement des transformations temporaires de l'espace public. Qu'elles se déroulent au bord du lac, dans le centre-ville ou dans des lieux culturels, ces événements nécessitent la mise en place d'aménagements temporaires spécifiques. Ces derniers incluent, par exemple, l'installation de scènes, de structures d'accueil du public, ou encore l'activation nocturne de lieux habituellement peu exploités le soir. Ils témoignent de la capacité de la ville à adapter et valoriser son espace urbain en fonction des usages festifs et culturels, renforçant ainsi l'attractivité nocturne du territoire durant ces périodes.

Dans cette logique de diversification des espaces, la cuvette de Vauseyon s'inscrit dans le cadre du futur PAL comme un site intéressant à étudier, pour y implanter d'éventuels nouveaux lieux de vie nocturne. Grâce à son caractère industriel et à son isolement relatif, ce secteur pourrait offrir un potentiel de mutualisation d'espaces utilisés uniquement la journée. Une telle mise en valeur permettrait de dynamiser ce lieu encore peu exploité, tout en renforçant l'offre alternative et complémentaire aux pôles traditionnels du centre-ville et du port.

2.4 Sécurité publique et prévention

La sécurité en ville de Neuchâtel relative à la vie nocturne est globalement satisfaisante. Néanmoins, une problématique récurrente concerne la gestion du stationnement des automobilistes qui se rendent en ville en soirée. En effet, ces derniers tendent à éviter les parkings publics dédiés, préférant souvent chercher des places dans les rues, y compris dans des zones résidentielles. Ce comportement génère un flux routier non négligeable en soirée et durant la nuit, entraînant des nuisances sonores et un sentiment d'insécurité pour certain·e·s habitant·e·s.

Une piste d'amélioration réside dans une meilleure communication institutionnelle. Le Conseil communal entend étoffer les informations disponibles sur le site internet de la Ville de Neuchâtel, en mettant en avant les lieux culturels et festifs ainsi que les solutions de mobilité adaptées. Encourager l'usage des transports publics et indiquer clairement les parkings accessibles la nuit permettrait de limiter les circulations inutiles et de favoriser un environnement nocturne plus serein, sans devoir pour autant renforcer à ce stade les mesures de contrôle et de répression des comportements inadaptés. Dans cette optique, il serait également pertinent d'accompagner les organisateurs pour le développement de plan de mobilité spécifique lors des manifestations accueillant un nombre important de personnes, afin d'assurer une organisation optimale des flux et de limiter l'impact sur la circulation et les riverains.

Un autre aspect important de la sécurité nocturne concerne l'éclairage public au centre-ville. Maintenir un niveau d'éclairage suffisant dans certains secteurs de vie nocturne contribue à créer un environnement plus sûr et accueillant, en favorisant la visibilité et en réduisant le sentiment d'insécurité. Cette démarche a déjà été expérimentée avec succès dans l'espace du Port, suite à des discussions avec les acteur·rice·s locaux, permettant d'adapter l'éclairage aux besoins réels des usagers tout en limitant l'impact énergétique et lumineux sur les zones résidentielles. Il serait intéressant d'envisager de prolonger cette approche à d'autres secteurs où la vie nocturne est particulièrement active.

En matière de prévention auprès de la population, et en particulier de la jeunesse, dans le cadre de la vie nocturne, la Ville de Neuchâtel met en place plusieurs actions ciblées, souvent en collaboration avec des structures spécialisées. Le Centre de Loisirs, mandaté par la Ville, joue un

rôle central en assurant une présence d’animation socioculturelle et de médiation lors de grands événements festifs. À titre d’exemple, lors de Festi’neuch, l’équipe propose un espace d’accueil pour les adolescent·e·s directement sur le site, dans le but de les accompagner et d'assurer une mission de prévention par le biais d’un dispositif de médiation adapté.

De plus, le Centre de Loisirs joue un rôle essentiel tout au long de l’année dans plusieurs quartiers de la ville. À travers son équipe « Animation Hors Murs », il va directement à la rencontre des jeunes de Neuchâtel. Grâce à une présence régulière sur le terrain, cette équipe cherche à établir un lien de confiance avec ceux-ci, lien qui peut ensuite servir de base à un accompagnement personnalisé visant à les aider à surmonter des difficultés éventuelles et à gagner en autonomie. Cette approche contribue à favoriser leur intégration sociale et leur présence active dans l’espace public. Elle permet également de créer des connexions entre les jeunes, ainsi qu’avec des adultes de référence, dans une optique de renforcement du vivre-ensemble.

Par ailleurs, le Conseil des jeunes organise chaque année une soirée à thème destinée aux élèves de cycle 3 (environ 12 à 16 ans), en partenariat avec la Case à Chocs. Cet événement, considéré comme une première expérience de soirée pour de nombreux jeunes, est encadré par les animateurs du Centre de Loisirs ainsi que l’office de la jeunesse de la Ville, qui veillent à son bon déroulement tout en instaurant un climat de confiance. Ce cadre sécurisé permet aux jeunes de découvrir les sorties nocturnes sous un angle positif et social. L’association Pro Junior Arc jurassien participe également à cet événement en menant des actions de prévention sur la santé mentale, notamment à travers la campagne Appel d’air.

Enfin, la Case à Chocs renforce son engagement en matière de prévention en collaborant régulièrement avec plusieurs associations locales telles que Point d’chute, Générations Sexualités Neuchâtel (GSN) ainsi que sa propre *Care Team*, qui interviennent lors de soirées pour aborder diverses thématiques de santé, de sécurité ou de respect dans le cadre festif. Par ailleurs, les flux du public ont été pensés pour limiter les nuisances par des accès distants des zones d’habitation.

S’agissant de la problématique particulière du harcèlement de rue et des comportements sexistes ou attentatoires à l’intégrité, les services de l’administration communales en charge de la cohésion sociale et de la

sécurité publique appliquent dans leurs missions quotidiennes avec un soin particulier l'arrêté du Conseil général du 10 mai 2021 relatif à la prévention du harcèlement de rue[2]. La Ville de Neuchâtel mène ainsi, dans le cadre de ses compétences, une politique active et volontariste de prévention du harcèlement de rue à caractère sexiste, relatif à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle, qui peut particulièrement survenir dans le cadre d'une vie nocturne animée. Plusieurs actions coordonnées sont menées par l'administration communale ainsi qu'en collaboration avec les organisation de la société civile et le canton.

La médiation urbaine, quant à elle, ne fait actuellement plus partie des prestations proposées par la Ville de Neuchâtel, cette activité ayant été remplacée par le renforcement du dispositif hors mur du Centre de loisir.

Rappelons enfin que depuis la création de la police unique à l'échelle cantonale, Police neuchâteloise dispose d'une présence régulière de nuit sur le territoire communal et au centre-ville, en particulier les week-ends et lors d'événements particuliers.

2.5 Accès à la vie nocturne et mobilité

La Ville de Neuchâtel dispose de plusieurs solutions de mobilité visant à accompagner les déplacements nocturnes, notamment durant les fins de semaine. Parmi celles-ci, les services Noctambus et NoctamRUN assurent des liaisons entre la ville et différentes régions du canton dans les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. Le Noctambus dessert principalement le littoral ainsi que les vallées (Val-de-Ruz, Val-de-Travers), tandis que le NoctanRun relie La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Ces services sont accessibles au tarif unique de 7 CHF par trajet, indépendamment des abonnements classiques de transports publics, et leurs horaires sont disponibles en ligne sur les sites de la Ville et de TransN.

Par ailleurs, la mobilité douce est encouragée via des solutions de location de vélos et vélos électriques. Le dispositif Neuchâtelroule propose, par exemple, des bornes en libre-service accessibles 24h/24 et 7j/7, principalement situées le long du littoral. L'abonnement annuel pour utiliser ce service s'élève à 60 CHF, avec une réduction de 20 CHF pour

[2] Arrêté du 10 mai 2021 : https://www.neuchatelville.ch/fileadmin/sites/ne_ville/fichiers/votre_commune/CG_NEO/CG_NEO_arretes_avispub/210510_Arretes_avec_avis_de_pub.pdf

les titulaires d'un abonnement « Onde Verte ». Ces mesures s'inscrivent dans une volonté de proposer des alternatives écologiques et durables, y compris en période nocturne.

En ce qui concerne la voiture individuelle, plusieurs parkings en ville appliquent des tarifs nocturnes préférentiels. Les parkings du Port et de la Place Pury offrent un tarif de 3 CHF/heure entre 19h00 et 02h00, puis de 1.50 CHF/heure entre 02h00 et 07h00. Les parkings P+R proposent également des prix réduits avec un tarif de 0.50 CHF/heure dès 18h00. À noter que le parking du Seyon reste accessible la nuit, mais ne bénéficie pas de tarif spécifique.

Par ailleurs, d'autres solutions de transport contribuent à la mobilité nocturne, telles que les compagnies de taxi actives sur le territoire communal ou encore le service Nez Rouge.

Enfin, lors d'événements majeurs tels que Festi'neuch, la Fête des Vendanges ou les célébrations du 1er août, une offre renforcée en transports publics nocturnes est mise en place, permettant de répondre à l'afflux de visiteurs tout en limitant l'usage de la voiture en centre-ville.

Le Conseil communal doit toutefois relever, avec regret, que l'offre ferroviaire nocturne des CFF entre notre capitale cantonale et les autres grandes villes suisses (Zurich, Genève, Berne ou Lausanne) est inexistante. Nous entendons mener des discussions avec nos autres partenaires institutionnels pour évaluer les pistes d'amélioration de l'offre, à l'image de ce qui prévaut dans les grandes agglomérations suisses et notamment l'arc lémanique.

2.6 Promotion et communication officielles

La communication relative à la vie nocturne en Ville de Neuchâtel s'appuie sur une diversité de canaux, sans véritable coordination centralisée. Les informations concernant les événements festifs, les établissements ouverts en soirée ou encore les dispositifs nocturnes de mobilité et de sécurité sont principalement diffusées par une pluralité d'acteur·rice·s : institutions culturelles, associations locales, établissements privés, organisateurs de manifestations ponctuelles, ou encore le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires[3]. Cette diversité

[3] Le site internet de l'Etat publie l'ensemble des manifestations publiques autorisées sur le territoire cantonal : https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/Documents/ManifestationsPubliques.pdf

contribue à la vitalité de l'offre nocturne, mais engendre également une certaine dispersion de l'information, rendant difficile une lecture globale et accessible pour l'ensemble de la population.

Le site internet de la Ville de Neuchâtel met à disposition des informations pratiques, notamment sur les événements soutenus par la collectivité ou les infrastructures publiques. Toutefois, il conserve une approche institutionnelle qui ne reflète qu'en partie la dynamique culturelle et festive nocturne. Le service de la communication de la Ville joue néanmoins un rôle actif, en particulier à travers les réseaux sociaux, avec une publication hebdomadaire chaque vendredi mettant en avant les activités du week-end à venir. De plus, le journal N+, édité par la Ville et publié chaque semaine, inclut régulièrement des annonces relatives à la vie nocturne et aux événements culturels.

Par ailleurs, la plateforme Culturoscope[4] constitue un outil important. Cet agenda en ligne, également disponible sous forme d'application mobile, recense les événements culturels se déroulant dans l'ensemble de l'Arc jurassien. Il ne se limite donc pas à la seule commune de Neuchâtel, ce qui renforce sa richesse mais peut parfois diluer la visibilité spécifique de l'offre nocturne locale.

En parallèle, la Ville apporte un soutien financier direct à travers des subventions accordées par les services de la cohésion sociale, de la culture et de l'économie. Ces aides permettent de consolider des projets culturels et festifs variés, allant des grandes manifestations aux initiatives associatives de plus petite envergure. Ce dispositif contribue à garantir la diversité de l'offre nocturne et à maintenir un tissu événementiel actif tout au long de l'année.

2.7 Environnement et gestion du bruit

L'impact de la vie nocturne sur l'environnement en général et sur la population résidant à proximité des lieux d'animation fait l'objet de mesures aptes à concilier les divers usages du territoire et à réduire ses effets lorsque cela s'avère nécessaire.

La problématique du bruit est réglementée par deux corpus légaux distincts. Premièrement, la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) vise à protéger

[4] https://www.culturoscope.ch/

l'humain contre les dangers de l'exposition au son, notamment lors de manifestations. En application de l'arrêté cantonal d'exécution de la loi (AO-LRNIS)[5], la commune impose aux organisateurs et organisatrices de manifestations les mesures de protection du public, notamment par une limitation du volume de diffusion de musique, la mise à disposition de protections d'ouïe et une signalisation appropriée. En parallèle de ces normes visant la protection du public de manifestations, notamment de festivals avec de grandes scènes et un volume de diffusion de musique élevé, la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et son ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) posent des règles visant à protéger contre le bruit nuisible ou incommodant et impose une limitation préventive des émissions, dans le but de protéger les personnes soumises à du bruit incommodant, par exemple les voisin·e·s d'établissements publics.

L'application uniforme de l'OPB est réalisée au travers des aides à l'exécution de la directive cercle bruit élaborées par le Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit[6]. Ces aides à l'exécution proposent des méthodes spécifiques d'évaluation du bruit de différentes activités humaines (bruit routier, chemins de fer, bruit des avions, industrie, établissements publics, etc.) et les mesures d'assainissement requises. Pour les établissements culturels et de restauration, citons notamment la fermeture des portes et fenêtres, le contrôle du niveau sonore par l'exploitant, la limitation électronique du niveau sonore de la musique, le positionnement des sources de musique, ou encore la limitation de la durée de diffusion.

A Neuchâtel, les compétences du service de l'énergie et de l'environnement en matière de protection contre le bruit et contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son sont déléguées à la commune par arrêté du Conseil d'Etat[7] pour l'application de l'AO-LRNIS ainsi que de l'OPB. En conséquence, l'administration communale, dont le personnel dispose des compétences requises, se charge d'imposer les mesures adéquates.

---

[5] RSN 933.103, Arrêté d'exécution de l'ordonnance fédérale relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (AO-LRNIS), du 3 mai 2023.

[6] Voir l'aide à l'exécution 8.10, Détermination et évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics, disponible sur le site https://www.cerclebruit.ch/.

[7] RSN 933.103.01, Arrêté concernant délégation à la commune de Neuchâtel de compétences en matière de protection contre le bruit et contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son, du 3 mai 2023.

A titre d’exemples, mentionnons que tant le volume que les horaires de diffusion de musique sont systématiquement évalués lors de la fixation des conditions d’exploitation de manifestations, en particulier en plein air. Usuellement, un arbitrage est mené entre les besoins de l’événement (type de musique, nombre de participant·e·s, etc.) et le respect de la tranquillité du voisinage (proximité des habitations, conditions particulières du lieu de l’événement, orientation des haut-parleurs, etc.). Prenant en compte les différents intérêts en jeu, les mesures d’assainissement sont fixées. Des contrôles sont régulièrement menés, surtout en lien avec les événements les plus impactant.

En particulier, la situation actuelle du port peut être précisée. Dans ce lieu hautement touristique et festif, des mesures applicables à l’ensemble des acteurs diffusant de la musique (Bar du lac, Bassin bleu, Marina) ont été établies. Pour rappel, les animations au port ont commencé dans les années 2010 avec le King du lac et se sont depuis régulièrement développées. En collaboration tant avec les acteurs du lieu qu’avec l’association de quartier intéressée, les dispositions résumées dans le tableau ci-après ont été prises depuis 2023 :

Jours de diffusion de musique	Du mercredi au samedi
Horaires de diffusion de musique	Mercredi et jeudi 16h-22h Vendredi et samedi 16h-24h
Volume musical	79 dB(A)
Evénements spéciaux	1 par mois (week-end) 83 dB(A) jusqu’à 1h
Soirées Boat	Idem terrasses

Ces directives, plus restrictives que celles adoptées les années précédentes, limitent les jours de la semaine lors desquels la diffusion de musique est autorisée, les horaires et le volume de diffusion. Le calibrage des installations, notamment les limiteurs électroniques permanents, est

contrôlé par l'office du domaine public et un suivi des horaires et volumes est mené hebdomadairement. L'ensemble de ces mesures, leur suivi régulier, ainsi qu'un dialogue régulier et constructif entre la Ville, les acteurs et établissements publics concernés ainsi que les riverains permet depuis quelques temps d'aboutir à une situation équilibrée et satisfaisante aux yeux du Conseil communal. Cette approche pragmatique concilie au mieux les attentes distinctes des uns et des autres.

Concernant les autres pans de la protection de l'environnement, les exigences suivantes sont fixées de manière générale aux organisateurs et organisatrices de manifestation :

- **Salubrité publique :** obligation de disposer de locaux sanitaires accessibles en tout temps (au besoin WC chimiques, roulottes WC ou autres), entretenus régulièrement et ventilés.
- **Gestion des déchets :** nécessité de récipients fermés, maintien du site exempt de tous déchets durant la manifestation, mise à disposition de poubelles en nombre suffisant, obligation de séparer et recycler les déchets (PET, carton, aluminium, etc.), interdiction des plastiques et de la vaisselle à usage unique.
- **Protection de la végétation :** respect et maintien de l'intégrité des arbres et arbustes, surfaces herbeuses et engazonnées, massifs floraux, bacs de plantations, etc., interdiction d'utiliser les arbres comme support, protection contre les sources de chaleur, mesures de prévention contre la pollution.
- **Lutte contre la pollution lumineuse :** limitation des et utilisation de sources lumineuses énergétiquement efficaces.

Ajoutons que le site internet de la Ville contient de nombreux conseils et ressources permettant d'aider à l'organisation d'événements en général[8] et à garantir des manifestations durables en particulier[9].

3. Problématiques et arbitrages

Plusieurs enjeux transversaux méritent une attention particulière dans le cadre du développement de la vie nocturne à Neuchâtel. Tout d'abord, la question de la mobilité nocturne reste un point de vigilance, notamment pour les jeunes et les personnes souhaitant regagner leur domicile en

[8] Voir https://www.neuchatelville.ch/participer/organiser-une-manifestation.
[9] Voir https://www.neuchatelville.ch/participer/organiser-une-manifestation/manifestations-durables.

toute sécurité. Comme déjà mentionné, le Conseil communal entend entreprendre des collaborations renforcées avec les transports publics afin d'élargir l'offre en soirée, mais aussi de réfléchir, en partenariat avec les CFF, à un renforcement des liaisons ferroviaires de nuit vers les villes suisses telles que Bienne, Yverdon, Zurich, Berne, Lausanne ou Genève. En parallèle, la problématique du bruit engendré par les activités nocturnes, notamment au centre-ville, impose de penser la vie nocturne en tenant compte des spécificités des quartiers. La Ville de Neuchâtel souhaite explicitement développer la vie nocturne au centre-ville et dans des zones attractives, tout en veillant à ce que les quartiers résidentiels restent préservés, afin de garantir la tranquillité et le repos nocturne des habitant·e·s, tout particulièrement durant la semaine.

De manière générale, il y a également lieu de relever les attentes parfois contradictoires de différentes parties de la population : un nombre important d'acteur·rice·s silencieux semble souhaiter un renforcement de l'animation et de l'attractivité nocturne communale, alors que quelques personnes plus bruyantes font entendre régulièrement leur voix pour une limitation du nombre de manifestations publiques en soirée et une restrictions des autorisations accordées, y compris dans des lieux particulièrement adaptés à la vie nocturne, tels que le centre-ville et le port. Cela pousse les autorités compétentes, tant communales que cantonales, à des arbitrages parfois complexes.

Dans ce cadre, il importe de rappeler que la Ville de Neuchâtel dispose de certains leviers pour soutenir la vie nocturne, mais qui sont néanmoins relativement restreints. Son action s'exerce principalement sur l'animation en soirée, à travers le soutien à des initiatives culturelles, associatives ou festives, l'aménagement de l'espace public et la facilitation de certaines autorisations. En revanche, la marge de manœuvre communale reste limitée concernant le reste de la nuit et le petit matin. Le Conseil communal s'engage néanmoins à utiliser pleinement son cadre d'action pour favoriser un développement équilibré de la vie nocturne, tout en collaborant étroitement avec les autres autorités compétentes, et en entretenant un dialogue régulier avec les divers acteurs concernés.

Dans un contexte plus large, il convient de noter que dans de nombreuses villes de Suisse romande, la vie nocturne, notamment dans les établissements publics et les boîtes de nuit, tendrait à perdre de son attrait. Comme le souligne un article publié dans Entreprise romande le 6

juin 2025[10], cette baisse de fréquentation n'est pas uniquement liée aux conséquences des fermetures sanitaires passées, mais reflète un changement profond dans les habitudes de consommation et de sociabilité. Dès lors, il devient nécessaire de repenser l'offre nocturne de manière plus attractive, en tenant compte de la diversité des publics à toucher.

En outre, notre office de l'économie a mené une brève consultation auprès des acteur·rice·s de la nuit (bars, restaurants, clubs, cinémas, théâtres, associations culturelles et événementielles) qui a permis de mettre en lumière plusieurs préoccupations. Parmi elles, la sécurité a été largement évoquée comme étant insuffisante dans les zones où l'activité nocturne est la plus présente. Une présence policière plus visible et régulière semble ainsi perçue, aux yeux de plusieurs acteurs, comme un élément important pour rassurer tant les exploitant·e·s que les usager·ère·s. D'autres problématiques ont également été soulevées : plusieurs exploitant·e·s estiment que les horaires de fermeture actuels sont trop restrictifs, et souhaiteraient une plus grande flexibilité, notamment lors de manifestations ou de périodes festives. De plus, les démarches administratives pour obtenir des autorisations d'ouverture prolongée ou pour organiser des événements sont jugées lourdes et peu accessibles, freinant ainsi les initiatives locales. Notons que ces deux derniers thèmes sont principalement de compétence cantonale. Dans l'ensemble, les acteur·rice·s interrogés perçoivent l'état actuel de la vie nocturne neuchâteloise de manière plutôt négative, ce qui confirme l'importance de repenser le cadre général d'action pour soutenir, encadrer et dynamiser ce pan important de la vie urbaine.

Il convient de préciser que l'ensemble des acteur·rice·s de la vie nocturne de la commune n'a pas pris part à la consultation. Les données recueillies offrent donc une vision d'ensemble plutôt qu'un reflet exhaustif. Il est également probable que certain·e·s, satisfait·e·s de la vie nocturne à Neuchâtel, n'aient pas jugé nécessaire d'y répondre. Une étude approfondie pourra toutefois être menée en mandatant une institution académique spécialisée, pour obtenir des résultats circonstanciés. Le Conseil communal n'a toutefois pas souhaité entreprendre de telles démarches, potentiellement coûteuses, avant qu'un véritable débat sur la vie nocturne ait pu intervenir au sein de votre Autorité.

---

[10] Gorbunova, D. (2025, juin 6). Les heures de gloire du monde de la nuit, c'est fini ? *Entreprise Romande*, (3406), 6–7.

4. Comparaisons avec d’autres villes

Dans le cadre de cette analyse comparative, les villes de Fribourg et de Genève ont été retenues afin d’examiner différentes approches en matière de vie nocturne et d’identifier des bonnes pratiques potentiellement transposables à Neuchâtel.

La Ville de Fribourg, tout d’abord, présente un profil proche de celui de Neuchâtel. Il s’agit d’une ville moyenne de Suisse romande, marquée par une importante présence étudiante et un tissu urbain similaire. Cette proximité en termes de taille, de dynamique sociale et de contexte institutionnel en fait un point de comparaison pertinent pour évaluer les politiques nocturnes mises en œuvre à une échelle comparable.

À l’inverse, la Ville de Genève a été choisie pour son avancement reconnu dans le domaine de la vie nocturne. Bien que son contexte diffère fortement de celui de Neuchâtel – notamment par sa taille, sa densité urbaine ou son attractivité internationale – elle constitue un exemple inspirant en matière de gouvernance nocturne. L’objectif n’est donc pas de comparer directement les deux villes sur un pied d’égalité, mais d’identifier des initiatives innovantes ou des dispositifs structurants pouvant nourrir la réflexion autour du développement de la vie nocturne à Neuchâtel.

La Ville de Fribourg constitue un exemple intéressant en matière de gouvernance de la vie nocturne. En 2021, elle a créé un poste de délégué à la nuit, avec pour mission de coordonner les actions entre les autorités, les établissements, les collectifs culturels, les habitant·e·s et les usager·ère·s de la nuit. Cette fonction a permis d’initier les Assises de la nuit, une démarche participative visant à recueillir les besoins, problématiques et propositions autour de la vie nocturne. À l’issue de ce processus, un Conseil de la nuit a été mis en place. Il regroupe des représentant·e·s de différents milieux et assure un suivi régulier des projets et des enjeux liés à la nuit. Plusieurs mesures concrètes ont été instaurées : une charte de bonnes pratiques destinée aux établissements nocturnes, un service de médiation mobile actif dans les quartiers sensibles pour prévenir les conflits, ainsi que l’aménagement de toilettes publiques accessibles en continu. Fribourg soutient également les événements culturels nocturnes à travers des subventions ciblées. Cette approche globale et collaborative permet d’encadrer la vie nocturne de

manière structurée, en favorisant à la fois le dynamisme culturel, la qualité de vie des habitant·e·s et la prévention des nuisances.

Également en 2021, la Ville et le Canton de Genève ont initié une stratégie ambitieuse et structurée en matière de vie nocturne, en inscrivant cette thématique dans leur planification territoriale à long terme. Cette démarche repose sur la reconnaissance de la vie nocturne comme un levier de rayonnement culturel, social et économique, au même titre que les autres dimensions de la ville. À travers la fiche A21 du Plan directeur cantonal[11], Genève vise à diversifier l'offre nocturne, à mieux répartir les lieux festifs sur l'ensemble du territoire cantonal, et à encourager la cohabitation harmonieuse entre les usages nocturnes et résidentiels. Parmi les actions concrètes engagées, nous relevons notamment l'inventaire des lieux et des besoins nocturnes, l'identification de secteurs à fort potentiel (tels que les rives de l'Arve ou les friches du quartier PAV), ainsi que le développement de projets pilotes pour tester de nouveaux usages culturels et festifs dans l'espace public ou en lien avec de futures infrastructures.

Genève prévoit également de favoriser l'émergence de projets portés par des acteur·rice·s locaux (collectifs, associations, opérateurs culturels), notamment à travers une politique foncière active et des modèles coopératifs. La stratégie mise en place prévoit aussi la coordination des politiques publiques concernées (mobilité, culture, sécurité, aménagement, environnement), et encourage les communes à intégrer la question de la vie nocturne dans leurs propres documents de planification.

Les démarches entreprises à Fribourg et à Genève montrent qu'une politique de la vie nocturne peut être structurée de manière efficace, à condition d'associer les différents acteur·rice·s, de créer des outils de coordination dédiés et d'intégrer cette thématique dans les politiques publiques existantes. Pour la Ville de Neuchâtel, s'inspirer de ces approches permettrait d'envisager le développement d'une vie nocturne plus cohérente, inclusive et durable, en lien avec les besoins locaux et les spécificités du territoire.

Par ailleurs, une étude de la Haute école de Lucerne, menée dans plusieurs villes suisses (Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Saint-Gall, Thoune, Winterthour et Zurich), pour la Conférence

---

[11] Fiche A21 du Plan directeur cantonal : https://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDCn2030_maj/PDCn_02_Schema_fichesA_3e_CH.pdf

des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses, s'est penchée sur les «nuits méditerranéennes», c'est-à-dire l'allongement des horaires d'ouverture des terrasses. Les résultats montrent que ces expérimentations n'ont pas entraîné une hausse des plaintes pour bruit, bien qu'elles puissent décaler les nuisances dans le temps. Les expériences sont globalement positives, notamment grâce à la transparence et aux mesures d'accompagnement (services de sécurité, information, monitoring du bruit), qui favorisent l'acceptation. Les terrasses contribuent aussi à la convivialité et à la sécurité de l'espace public. Toutefois, une extension trop poussée des horaires est jugée peu souhaitable, pour des raisons à la fois sociales et économiques. Une convergence a été observé entre la Suisse romande, qui tend à resserrer ses règles après une phase très libérale, et la Suisse alémanique, qui poursuit plutôt une libéralisation progressive[12].

5. Propositions de solutions et développements souhaitables

Afin de structurer et développer la vie nocturne sur son territoire, la Ville de Neuchâtel gagnerait à élaborer une stratégie communale dédiée, en s'appuyant sur une approche participative et transversale. Une des premières étapes que propose le Conseil communal est d'instaurer une plateforme de discussion permanente, de type Assises de la Nuit, qui réunirait les principaux acteur·rice·s concernés : services de la Ville, établissements nocturnes, collectifs culturels, représentant·e·s de la population, associations étudiantes, police et transports publics. Cette structure permettrait de coordonner les actions, de favoriser le dialogue entre les parties prenantes et de répondre de manière cohérente aux enjeux liés à l'animation, à la sécurité, à la mobilité et à la tranquillité publique durant la nuit.

La brève consultation menée par notre office de l'économie auprès des acteur·rice·s de la nuit a d'ailleurs montré un intérêt marqué pour la mise en place de ce type d'espace de concertation. En parallèle, un inventaire des lieux liés à la vie nocturne pourrait être établi sous la forme d'un registre régulièrement mis à jour. Cela permettrait de mieux connaître l'offre existante, d'identifier les zones sous-équipées, et de planifier les soutiens futurs de manière plus ciblée. Le Conseil communal entend

[12] Voir http://kssd.ch/cmsfiles/rapport_les_nuits_mediterraneennes.pdf.

également renforcer les outils de promotion à disposition de la Ville, tels que le Culturoscope, afin de mieux valoriser l'offre nocturne existante.

De manière plus large, le Conseil communal souhaite renforcer le soutien aux initiatives émergeantes, par plusieurs moyens concrets : en facilitant l'accès à des locaux ou des espaces publics adaptés, en simplifiant les démarches administratives pour les organisateurs en fonction des besoins de ceux-ci, ou encore en lançant des appels à projets ciblés, notamment en direction des jeunes adultes.

Une campagne de consultation publique, par le biais d'un sondage ouvert à la population, pourra également être déployée, par exemple par le biais de la plateforme « Participons.ch », afin de recueillir les attentes, les besoins et les préoccupations des habitant·e·s. Cet échange est essentiel pour construire une politique de la nuit qui soit adaptée aux réalités locales et fondée sur la participation citoyenne. Si besoin, il pourrait servir de base, dans un second temps, à une étude approfondie confiée à une institution académique spécialisée, pour définir quelles mesures seraient le plus à même de répondre aux différentes attentes, parfois contradictoires, de notre population, en prenant en compte toute sa diversité.

Par ailleurs, le Conseil communal entend tout particulièrement renforcer le lien entre la vie nocturne et la communauté étudiante, en s'appuyant sur la chance exceptionnelle d'accueillir au cœur de notre cité une université excellente et renommée. En effet, nous devons constater que malgré que Neuchâtel soit une ville universitaire, de nombreux efforts doivent être entrepris pour mieux intégrer la population étudiante à notre vie locale, et en particulier la rapprocher de nos dynamiques nocturnes. Une collaboration plus étroite avec les associations étudiantes permettrait de mieux comprendre leurs attentes quant à des événements adaptés à leurs besoins et de les associer aux réflexions en cours. Cela contribuerait non seulement à enrichir l'offre nocturne, mais aussi à renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes à la ville, tout en offrant un regain de dynamisme et de fraîcheur bénéfique à l'ensemble de la population. Un rapport de politique jeunesse sera par ailleurs présenté à votre autorité en 2026, dans lequel, ces aspects seront développés.

Parmi d'autres mesures envisagées dès l'année prochaines, un examen de nouveaux secteurs permettant d'accueillir, sur le domaine public et privé communal, des établissements saisonniers ou éphémères et

renforcer l'offre de lieux de loisirs et de délassement pour la population, est en cours d'examen par notre service de l'économie, du tourisme et du domaine public. L'objectif est de pouvoir insuffler de nouvelles dynamiques, en s'appuyant sur les acteurs de la société civile, pour répondre aux attentes des différents publics qui composent notre population. Dans cette optique, le Conseil communal tient à réaffirmer sa volonté d'entreprendre les démarches utiles en vue d'acquérir et réaffecter, à terme, le hangar des trams dans la Baie de l'Évole. Ce lieu patrimonial emblématique, à proximité d'acteurs et d'institutions culturels de première importance pour notre commune, présente un important potentiel. Il pourra également jouer un rôle déterminant pour rendre ce secteur plus dynamique et davantage propice à la vie nocturne.

Enfin, un travail de fond sur les aménagements urbains est également en cours, afin de favoriser les usages spontanés de l'espace public durant la nuit (mobilier, éclairage, accessibilité, propreté, etc.). Dans cette même optique, la question de la mobilité nocturne sécurisée mérite une attention particulière : cela implique non seulement d'étudier le besoin de renforcement de l'offre de nuit du réseau TransN à l'échelle cantonale, mais aussi d'examiner, en collaboration avec les CFF, la faisabilité de liaisons ferroviaires nocturnes vers d'autres centres urbains romands comme Lausanne, Genève ou Berne. L'ensemble de ces propositions, inspirées des démarches engagées à Fribourg et Genève, permettrait à Neuchâtel de construire une politique de la nuit cohérente, inclusive et adaptée à son territoire, en plaçant la concertation, l'intelligence collective et l'expérimentation au cœur de son action.

De plus, d'autres éléments apportant des réponses spécifiques à certains aspects de l'animation de la vie nocturne seront traités séparément, à l'occasion des différentes politiques sectorielles qui seront soumises à votre Conseil, notamment au niveau de notre politique culturelle et, comme cela a été mentionné précédemment, de notre politique jeunesse.

Bien évidemment, des priorisations sur ces différentes mesures interviendront dans tous les cas lors des débats budgétaires en fonction des moyens financiers disponibles pour déployer les différentes mesures envisagées. Il convient toutefois de souligner que chaque prestation engendre des coûts supplémentaires, notamment en terme d'engagement de personnel. La Ville de Neuchâtel doit donc établir des priorités tant en matière de fonctionnement que d'investissements, puisqu'il n'est pas possible de tout réaliser simultanément.

6. Priorisation et planification des mesures

Domaine	Mesure proposée	Objectif principal	Temporalité
Gouvernance de la nuit	Création d'un groupe de concertation type « Assises de la Nuit »	Assurer le dialogue entre autorités, acteurs de la nuit, habitants et usagers	Court terme - continu
Gouvernance de la nuit	Mise en place d'un groupe de suivi de gouvernance de la nuit interne à l'administration communale	Structurer et coordonner l'action publique en matière de nuit	Court terme - continu
Connaissance de l'offre	Inventaire et registre régulièrement mis à jour des lieux nocturnes	Mieux connaître et planifier l'offre en animation nocturne	Court terme - continu
Communication et promotion	Renforcement des outils de communication (site, Culturoscope, réseaux sociaux, journal N+)	Améliorer la visibilité de l'offre nocturne	Court terme - continu
Participation citoyenne	Consultation publique (sondage) / Etude académique	Recueillir besoins et attentes de la population	Court -moyen terme
Prévention et sécurité	Maintien/extension de l'éclairage adapté, actions de prévention (Centre de loisirs, Case à	Renforcer le sentiment de sécurité et la	Court-moyen terme

	Chocs, associations), lutte contre le harcèlement de rue	prévention des risques	
Vie étudiante	Collaboration renforcée avec associations étudiantes	Intégrer davantage la population étudiante à la vie nocturne	Moyen terme
Mobilité	Renforcement de l'offre nocturne TransN, discussions avec CFF pour liaisons ferroviaires de nuit	Améliorer l'accessibilité et la sécurité des déplacements nocturnes	Moyen terme
Aménagement urbain	Développement de nouveaux secteurs (p.ex. hangar des trams, Vauseyon, projets éphémères)	Diversifier et renforcer les lieux de sociabilité nocturne	Moyen-long terme
Soutien aux initiatives	Facilitation d'accès aux espaces publics/locaux, simplification des démarches administratives, appels à projets	Accompagner les acteurs culturels, associatifs et privés	Continu
Environnement	Aménagements favorisant les usages nocturnes (mobilier, propreté, accessibilité), gestion du bruit	Concilier animation et tranquillité des habitants	Continu

7. Conclusion

La vie nocturne constitue un élément structurant de la vitalité urbaine, tant sur le plan culturel, social qu'économique. À Neuchâtel, si elle est déjà bien présente dans certains secteurs, notamment autour du port et dans le centre-ville, elle demeure peu structurée et fortement tributaire d'initiatives privées. Par ce rapport, le Conseil communal tenait à dresser un état des lieux détaillé de la situation actuelle, de mettre en lumière les attentes exprimées par les acteur·rice·s de la nuit ainsi que celles de la population, et de formuler des propositions concrètes pour développer une vie nocturne cohérente, durable et inclusive. Le but étant avant tout d'alimenter le nécessaire débat démocratique intervenant au sein de votre Conseil.

Le Conseil communal réaffirme dans ce cadre trois orientations fondamentales. Premièrement, il souhaite encourager et soutenir l'animation nocturne dans le centre-ville et dans les secteurs les plus appropriés et les mieux équipés pour en accueillir les usages. Deuxièmement, le Conseil communal tient à préserver la tranquillité des quartiers résidentiels, en y limitant le développement d'activités nocturnes susceptibles de générer des nuisances, afin de garantir une cohabitation harmonieuse sur l'ensemble du territoire communal. Enfin, il exprime clairement sa volonté d'aller à la rencontre des acteur·rice·s de la nuit, d'écouter leurs besoins, et de construire avec eux des solutions adaptées. Cette démarche de dialogue sera essentielle pour initier une gouvernance partagée et efficace de la vie nocturne.

En s'inspirant des exemples de Fribourg ou de Genève, et en adaptant ces modèles aux spécificités locales, la Ville de Neuchâtel dispose aujourd'hui d'une opportunité réelle pour poser les bases d'une politique publique de la nuit. Cela suppose la mise en place d'outils concrets – groupe de travail dédié, inventaire des lieux, consultation de la population – mais aussi une volonté politique claire de faire de la vie nocturne un projet commun, équilibré et porteur d'avenir pour l'ensemble des habitant·e·s.

Dans cet esprit, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à prendre acte du présent rapport, et à classer la motion n° 337.

Neuchâtel, le 1er septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Nicole Baur	Daniel Veuve